

ATTESTATION

Je soussigné, Bernard VIGNAUD, Maire de la commune de PUY-GUILLAUME, certifie que le samedi 04 juin, ainsi que la nuit du samedi 04 au dimanche 05 juin 2022, la commune a connu un épisode de grêle extrêmement violent, occasionnant des dégâts majeurs du patrimoine bâti, non-bâti et aux véhicules.

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

A Puy-Guillaume, le 8 juin 2022,

Le Maire,



Bernard Vignaud
Bernard VIGNAUD